



Doute sur conciliation

Par **MarianneDes**, le **02/08/2020** à **20:52**

Bonjour,

j'aimerais qu'on m'éclaire sur une situation, qui me ronge.

Il y a un an mon voisin réalise des travaux en limite de propriété qui vont à l'encontre du PLU, et en outre nous cause une importante perte d'intimité ainsi qu'une dévaluation de notre maison. Suite à ces travaux je vais rencontrer ma voisine lui explique que cela ne nous plaît pas, et que c'est en plus contraire au PLU. Celle-ci me dit ignorer ce règlement et espère que nous ne souhaitons pas qu'ils démontent les travaux. Je lui propose donc de nous indemniser ou de réaliser quelque chose pour retrouver notre intimité chez nous. Elle me répond qu'elle en parlera à son mari et qu'ils reviendront vers nous. Un an se passe avec un froid glacial entre nous et nos voisins qui nous imposent leurs regards insistants et sans gêne et multiplient les provocations. Ne supportant plus cela, je décide donc de contacter le conciliateur. Je Lui raconte tout cela. Celui-ci me dit très bien je vais contacter vos voisins. Mon voisin lui dit n'être au courant de rien, d'être le plus honnête et le meilleur voisin du monde. Il dit que sa porte nous est grande ouverte et qu'il nous attend pour parler de tout cela... Quand le conciliateur me rapport tout cela nous sommes furieux, mais le conciliateur ne nous donne d'autre choix que de retourner parler avec ce voisin qui lui paraît fort sympathique. Nous décidons d'écrire un courrier en recommandé à notre voisin qui a des trous de mémoire quand on prend la peine d'aller lui parler de vive voix. Dans ce courrier on leur refait de manière très factuelle part des travaux qui nous déplaisent, du PLU, etc et leur faisons deux propositions : la remise en conformité ou une indemnisation. Je préviens le conciliateur du courrier qui me

dit ok, attendons leur réaction. À la réception de notre courrier mon voisin appelle le conciliateur dit qu'il est mortifié par notre courrier qui ressemble plus à une mise en demeure qu'une conciliation. Le conciliateur nous rappelle très encolère et nous dit qu'il se retire de la conciliation, car nous avons été trop agressifs avec ce si gentil monsieur. Je lui dis que nous avons été peut-être un peu ferme mais c'était en réponse à sa mauvaise foi éhontée. Car pour nous le fait que il se permet de remettre en doute notre parole auprès du conciliateur, était une provocation de sa part. Celui-ci me répond qu'il se moque de ce qui s'est passé antérieurement à la demande de conciliation qu'il y'a le fond et la forme, et que ce qui l'intéresse aujourd'hui c'est que nous avons un très gentil voisin ouvert qui n'attend que nous pour discuter et que nous nous l'agressons avec une lettre. Que si je veux qu'il reprenne en main la conciliation je doit reconnaître le caractère non conciliatoire et trop agressif de notre courrier. Je le reconnaît donc et lui demande une rencontre avec mes voisins en sa présence. Il me dit très bien que c'est justement ce que lui a demandé mon voisin (pourquoi ne pas nous l'avoir dit plus tôt ?). Bref, j'ai le sentiment de me faire balader par mon voisin à travers le conciliateur et que celui-ci à la fâcheuse tendance à ne voir que nos mauvais côtés et que les

bons de mon voisin. Qu'en pensez vous ? Est-ce que je me fais des idées et je dois m'apaiser en attendant la rencontre (que mon voisin a repoussé à dans 1 mois) ? Où dois-je au contraire m'inquiéter de la suite ? D'avance merci, si vous pouvez m'aider par votre regard extérieur.

Par **Visiteur**, le **02/08/2020** à **21:38**

Bonjour

Le conciliateur ne doit pas prendre parti

J'ai connu plusieurs cas ressemblant au vôtre, arrangés par le dialogue entre voisins et des efforts de part et d'autre. Cela coûte moins qu'une action en justice et la mésentente entre les gens qui perdure ensuite.